

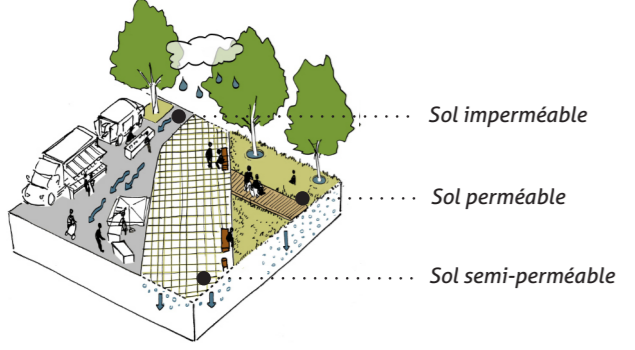
III. MATÉRIALITÉ

Une approche globale de l'aménagement

Une place publique adaptée aux enjeux environnementaux ne se résume pas à sa végétalisation, mais s'inscrit dans une réflexion plus large.

Désimpermeabiliser les sols

Les revêtements des places publiques sont encore majoritairement imperméables (enrobé, béton). Afin de limiter l'artificialisation des sols, il est préférable de choisir des matériaux perméables adaptés aux usages (cheminement piéton, voie secondaire, place de stationnement...). Les revêtements perméables permettent de limiter le ruissellement, rafraîchir l'espace urbain et réduire l'humidité des pierres des façades des bâtiments anciens.



La gestion des eaux pluviales

L'imperméabilisation des sols réduit l'infiltration naturelle des eaux pluviales et accentue le ruissellement lors des fortes pluies. Pour renforcer la résilience, la gestion des eaux pluviales peut intégrer notamment la plantation de végétaux en cuvette afin de bénéficier de l'infiltration de l'eau.

Matériaux locaux

- Conserver une homogénéité des matériaux, en accord avec le contexte d'implantation et le patrimoine de la place, par l'utilisation de matériaux traditionnels locaux.
- Privilégier des matériaux locaux et durables : bois issus de forêts durables ou pierres locales comme le granit, ardoise, marbre, schiste, terre pierre...
- Réemploi intelligent des matériaux disponibles sur le site (pavé, potelet, mobilier).

Cela permet de renforcer l'identité locale tout en réduisant l'empreinte écologique des aménagements.



Générer des ambiances

Sur une place publique, les végétaux définissent les ambiances et orientent les usages. Une étude d'ombre portée permet par exemple de guider l'implantation du mobilier. Sur une place patrimoniale, autour d'un monument, d'une fontaine, ou d'un arbre remarquable, la végétation doit accompagner l'architecture sans la masquer.

Une prise en compte des cinq sens qualifie l'ambiance sans recourir à une signalétique excessive. Un jeu de textures au sol signale un changement d'usage, des essences aromatiques, une fontaine ou un brumisateur enrichit l'expérience. L'accès à l'eau potable est fortement apprécié.

IV. USAGES

Approche participative

L'aménagement ou la requalification d'une place publique ne peut faire l'économie d'une démarche participative (atelier, réunion, marche, questionnaire).



La concertation citoyenne permet de renforcer l'appropriation progressive du lieu : mieux accepté, mieux vécu, et plus pérenne qu'un aménagement imposé.

Au-delà de l'approche participative, les habitants peuvent devenir acteurs de la végétalisation, grâce à la mise en place d'un « permis de végétaliser ». Il repose sur un engagement entre les habitants et la commune, permettant aux habitants de végétaliser devant leurs façades ou dans certains espaces publics.

Partage de l'espace public

La place est un espace convivial, de rencontre et de partage. Par nature, c'est un espace polyvalent, accueillant tour à tour le marché, le jeu, la fête ou la simple halte quotidienne. Ces usages contrastés cohabitent grâce à une organisation spatiale réfléchie avec des zones actives, des espaces calmes et des cheminements lisibles, que seuls les habitants peuvent précisément révéler à la maîtrise d'œuvre.

Une attention particulière doit être portée aux usagers pas assez pris en compte dans les diagnostics classiques (femmes, personnes âgées, enfants) dont les besoins conditionnent directement la vitalité du lieu. La place n'est pas seulement un lieu de passage, elle doit être adaptée et accueillante pour tous.



Place aux mobilités

La question de la place de la voiture étant centrale dans tout projet de requalification d'une place, l'objectif est de redonner la place aux piétons. Réduire ou réorganiser le stationnement permet souvent de libérer des surfaces significatives. La reconversion de places de stationnement en « stationnement piéton » ou « stationnement cyclable » apporte des espaces de respiration et permet d'étendre une place existante ou de créer une placette de proximité.

La mobilité douce doit être favorisée. Les entrées et sorties de zones à circulation apaisée rendues lisibles par des aménagements spécifiques (revêtements différenciés, changements de niveau et plantations), incitent naturellement à ralentir sans recourir à une signalétique excessive.

Pour en savoir plus :

Places publiques

Fiche pratique



Crédits photos : CAUE 66 (sauf mention contraire) • Impression : Encre verte, Saint-Estève



I. LES FONDAMENTAUX

Périmètre d'action

La place publique ne se résume pas à ses limites cadastrales. Son périmètre d'action doit être envisagé de manière élargie, en intégrant les façades qui la bordent, les rues qui y débouchent, et les espaces de transition qui la relie au reste du tissu urbain. La place c'est le prolongement de la sphère privée, c'est un **espace de convivialité** qui doit être pensé à l'échelle de son environnement immédiat. On parle de place lorsque la surface fait 500m², en dessous on parle de placette.

Continuité paysagère

La place doit s'intégrer au tissu urbain grâce à l'idée de continuité :

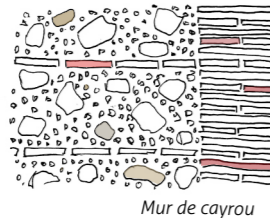
- **Continuité paysagère** : cohérence visuelle et structurelle harmonieuse entre les différents espaces d'une place et de ses environs.
- **Continuité écologique** : réseau de milieux naturels connectés entre eux constituant des trames vertes et bleues.



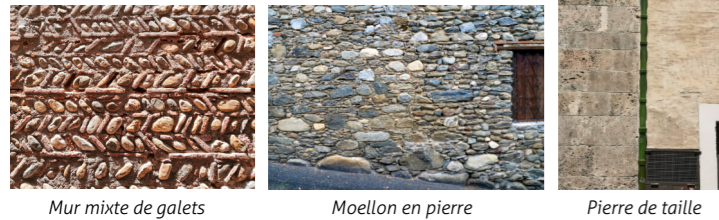
Éléments identitaires

Chaque place porte en elle la mémoire de son territoire. Dans les Pyrénées-Orientales, cette identité se lit à travers des végétaux caractéristiques comme les platanes plantés massivement au XIX^e siècle et des matériaux tels que (Cf. : « *Façades et couleurs du bâti ancien* » ↗ CAUE66) :

- la pierre de galets de rivière, dans la plaine du Roussillon
- les moellons de schiste et de granite en montagne, dans le Conflent et le Vallespir
- les briques rouges dans les zones d'influence aragonaise



Mur de caïrou



Mur mixte de galets

Moellon en pierre

Pierre de taille

L'orientation du soleil est aussi un facteur de conception : les places catalanes sont presque toujours conçues pour bénéficier de l'ombre l'après-midi, avec des arcades ou des débords de toits qui témoignent d'une intelligence climatique vernaculaire à préserver et à prolonger dans tout projet de requalification.

Le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 établit la nomenclature officielle. Est considérée comme artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans son article 45, impose que « La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

II. VÉGÉTALISONS !

Renaturer les places publiques : un enjeu majeur

Les places publiques encore trop minéralisées et peu végétalisées participent aux **îlots de chaleur urbains**. Dans les Pyrénées-Orientales, ces phénomènes sont accentués par la sécheresse et les fortes températures estivales, réduisant l'usage des espaces publics et impactant l'attractivité des communes. Face à ces enjeux, la végétalisation des places publiques apparaît comme un levier essentiel.

Toutes les places ne se prêtent pas à la végétalisation. Un diagnostic préalable est indispensable : état du sol, contraintes techniques (bâti, voirie, réseaux), usages existants. Il est judicieux de profiter des travaux existants pour **mutualiser les interventions** et limiter les perturbations.

Bien végétaliser les places publiques

La végétalisation doit avant tout servir le lieu, son identité et ses usages. Le choix des essences est déterminant, on privilégiera des **espèces résistantes à la sécheresse** et adaptées à chaque zone climatique du département (Cf. : « *palette végétale adaptée à la sécheresse* », p.5 ↗ CAUE66).

Planter local garantit une meilleure acclimatation et une résistance aux aléas climatiques. La diversification des essences et des strates (arborée, arbustive, herbacée) renforce la résilience et favorise la faune urbaine.

Les arbres méritent une attention particulière, un arbre atteint sa maturité en 20 à 50 ans, il faut anticiper son développement (taille, port, volume, feuillage).

Voici quelques repères :

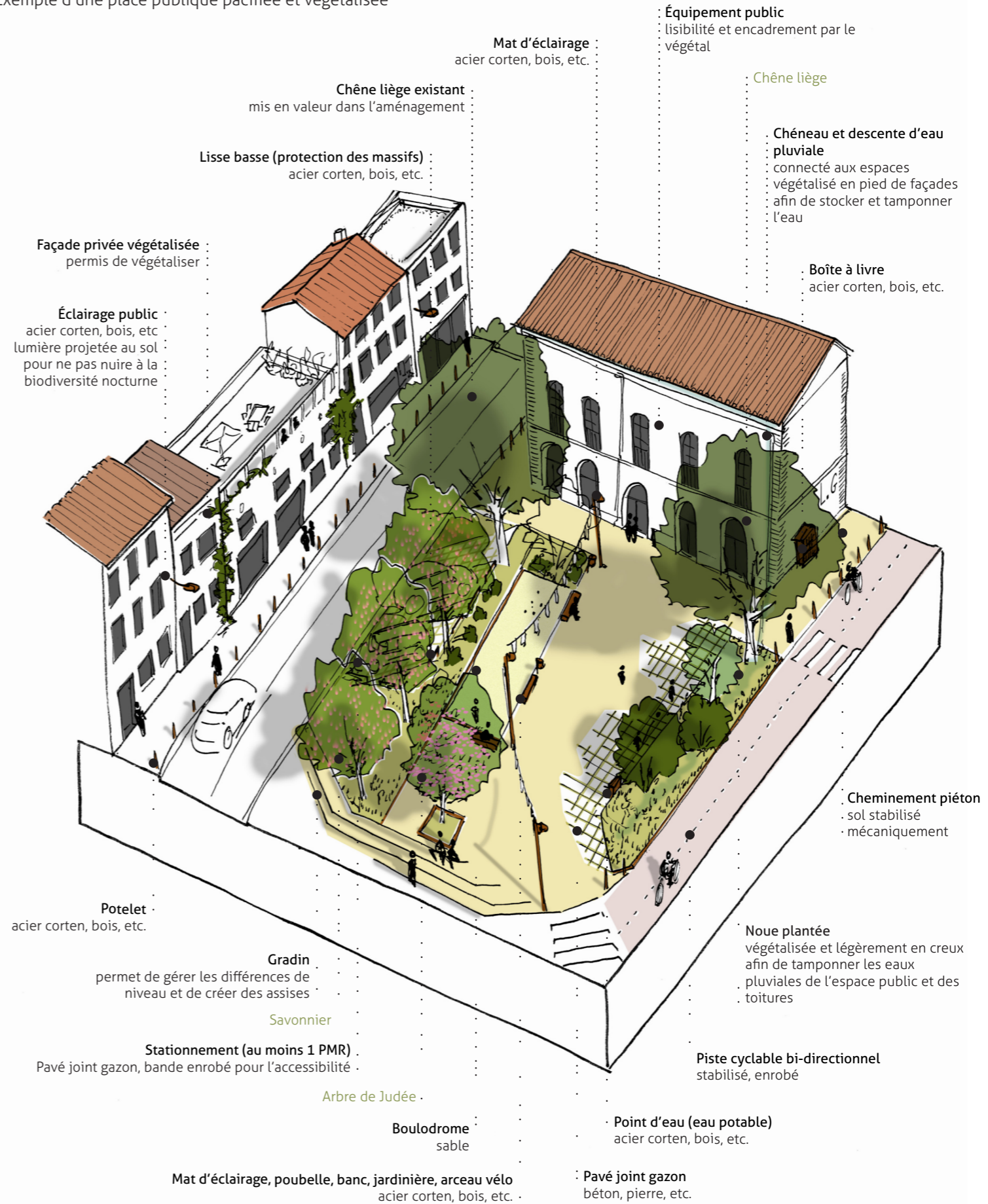
- Conserver les vieux arbres existants pour leurs performances écosystémiques inégalables.
- Augmenter le périmètre des arbres existants afin de favoriser leur développement.
- Privilégier un enracinement profond pour éviter les dommages sur les revêtements et usagers piétons de la place.
- Protéger les arbres près des stationnements (trépied, bordure, barrière) pour éviter les blessures.
- Privilégier des jeunes plants pour que leur système racinaire s'adapte mieux au site qu'un plant âgé développé en conteneur étroit.
- Respecter les volumes de fosses nécessaires à chaque plant (Cf. : « *palette végétale adaptée à la sécheresse* » p.14 ↗ CAUE66).
- Exploiter l'espace en végétalisant aux pieds des arbres.
- Privilégier les arbres à famille caduque, produisant de l'ombre en été et laissant passer le soleil en hiver.

Point de vigilance :

Les espèces allergisantes, toxiques et les arbres résineux et fruitiers sont peu compatibles avec la fréquentation du public. Le platane lui est susceptible d'émettre des composés chimiques polluants sous l'effet du rayonnement. De la même façon, il est préférable d'éviter le recouvrement du revêtement de sol jusqu'au collet et les coupes radicales qui laissent peu de chance de survie aux arbres.

Axonométrie générale

Exemple d'une place publique pacifiée et végétalisée



- **Mat d'éclairage** : acier corten, bois, etc.
- **Chêne liège existant** : mis en valeur dans l'aménagement
- **Lisse basse (protection des massifs)** : acier corten, bois, etc.
- **Façade privée végétalisée** : permis de végétaliser
- **Éclairage public** : acier corten, bois, etc. lumière projetée au sol pour ne pas nuire à la biodiversité nocturne
- **Équipement public** : visibilité et encadrement par le végétal
- **Chêne liège**
- **Chéneau et descente d'eau pluviale** : connecté aux espaces végétalisés en pied de façades afin de stocker et tamponner l'eau
- **Boîte à livre** : acier corten, bois, etc.
- **Cheminement piéton** : sol stabilisé, mécaniquement
- **Stationnement (au moins 1 PMR)** : Pavé joint gazon, bande enrobé pour l'accessibilité
- **Potelet** : acier corten, bois, etc.
- **Gradin** : permet de gérer les différences de niveau et de créer des assises
- **Savonnier**
- **Arbre de Judée**
- **Boulodrome** : sable
- **Point d'eau (eau potable)** : acier corten, bois, etc.
- **Noûe plantée** : végétalisée et légèrement en creux afin de tamponner les eaux pluviales de l'espace public et des toitures
- **Piste cyclable bi-directionnel** : stabilisé, enrobé
- **Mat d'éclairage, poubelle, banc, jardinière, arceau vélo** : acier corten, bois, etc.
- **Pavé joint gazon** : béton, pierre, etc.

MOBILIER URBAIN

Il est intéressant d'unifier la matérialité des espaces publics d'une commune afin de façonner un paysage commun. Le petit mobilier (assise, poubelle, bordure, lisse basse, d'éclairage, etc.) est idéalement de la même couleur ou de la même matérialité (couleur RAL commune, acier corten, même essence de bois, etc.).

ENTRETIEN ET GESTION

Il est recommandé d'associer dès la conception, une équipe pluridisciplinaire (maîtrise d'œuvre, paysagistes, techniciens) afin de préserver une qualité environnementale et des aménagements durables. Mettre en place un carnet d'entretien coordonnant services techniques et nettoyage. Adopter une gestion zéro-phytosanitaire.